

## RÉMUNÉRATION ET SALAIRE

A voir : [Smic](#) • [Augmentation de salaire](#) • [Epargne salariale](#) • [Un salaire sous le Smic?](#) •

# Le salaire des cadres dirigeants doit être communiqué aux délégués syndicaux

Entreprise H / Management Rémunération et salaire par L'EXPRESS.fr , publié le 14/09/2012 à 17:23

222  
partages

Partager

Tweeter

Linkedin

Réagir

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires, le TGI de Paris a obligé une entreprise à remettre aux organisations syndicales des informations sur la rémunération de ses cadres de direction.

Lors de la négociation obligatoire sur les salaires, l'employeur doit remettre aux syndicats participant à la négociation des informations sur les salaires effectifs pratiqués dans l'entreprise. Mais mis à part la distinction entre hommes et femmes, et le fait que les informations fournies ne peuvent faire état des salaires individualisés, les textes sont muets sur le degré de précision dont l'employeur doit faire preuve. Doit-il



## Refus de communiquer le salaire et les rémunérations des cadres dirigeants

Dans cette affaire, les organisations syndicales d'Accenture demandent lors des NAO d'avoir des informations sur les salaires des 109 salariés les mieux payés, leurs augmentations, leurs primes, et les différences de salaire entre les hommes et les femmes existant à leur niveau. Malgré la demande d'obtenir ces renseignements, deux syndicats ont demandé à l'employeur en justice pour qu'il leur délivre ces informations lors de la prochaine NAO. L'employeur soutient que les informations réclamées ne sont pas utiles à la négociation car ces salariés ne sont pas concernés par la négociation sur les salaires, les décisions relatives à leur rémunération n'étant pas prises en France, mais par la société mère aux Etats-Unis.



## La rémunération des cadres dirigeants peut avoir des incidences sur les rémunérations de l'ensemble des salariés

Le TGI de Paris donne raison aux syndicats. Il rappelle qu'aux termes de l'article L. 2241-10 du code du travail, l'employeur doit communiquer aux organisations syndicales représentatives les informations nécessaires pour leur permettre de négocier en toute connaissance de cause. Or, il considère que, "la situation de ces salariés n'est pas sans incidence sur les négociations portant sur la politique salariale de l'entreprise et les rémunérations de l'ensemble des salariés

Menu

Partager

Tweeter



documents, "puisque'il y a plus d'varié dans chaque catégorie, et les deux salariés d'... les catégories demandée ne sont pas de sexes différents". nformations demandées ne sont donc pas individualisées. ...ociété est condamnée sous astreinte (1000 € par jour) à ...ettre aux organisations syndicales, au plus tard au cours ... la première réunion de la NAO pour 2013 :

Réagir

- les mêmes informations concernant ces salariés que celles remises pour les autres salariés ... reprise ;



- le rapport pour l'année 2012 entre les augmentations délivrées aux cadres dirigeants et l'enveloppe globale consacrée aux augmentations de salaires.

L'employeur n'a pas fait appel de cette décision et a fourni les documents demandés, nous a répondu l'avocat des syndicats.

Partager

Tweeter

Linkedin

Réagir

### Plus d'actualité sur : [Zoom sur le recrutement des cadres](#)

- Big data: serez-vous bientôt recruté par des algorithmes?
- Les employeurs doivent-ils redouter les sites qui les évaluent?
- 37% des Bac +5 au chômage un an après l'obtention de leur diplôme

**Et aussi :** [Rémunération](#) [RH / Management](#) [Rémunération et salaire](#)

Menu

Partager

Tweeter



Réagir



## A lire aussi

Un quart des collectivités pensent réduire leurs effectifs en 2015 (enquête)

La colère des indépendants contre le RSI ne faiblit pas

Temps de trajet: temps de travail ou temps de repos?

En poursuivant votre navigation sur le site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer notamment des publicités ciblées en fonction de vos centres d'intérêt. [Gérer les cookies sur ce site](#)

OK

Menu

Partager

Tweeter



cerveau qui limitent votre  
efficacité

partages

entrepreneurs !

2. Volkswagen: le colossal  
déminage qui attend Müller,  
pays par pays

561  
partages

Vc

resse e-mail

Ok

3. Les cinq secrets de la réussite  
selon le patron de Criteo

428  
partages

4. Fraude à la TVA: les  
commerçants priés de se  
mettre en conformité

373  
partages

Réagir



## AILLEURS SUR LE WEB

Contenu sponsorisé par Taboola

Vous avez moins de 60 ans et payez plus de 2 500€ d'impôts ? Lisez ceci...

RevueFinance.com

Loi Pinel : Ces jeunes cadres qui défiscalisent leurs revenus

LeGuideLoiPinel.info

A.S. STYLE Sandales femme

39 € - yoox.com

10 astuces pour parler n'importe quelle langue couramment

Babbel

Une mutuelle qui rembourse bien, combien ça coûte ?

En poursuivant votre navigation sur le site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer notamment des publicités ciblées en fonction de vos centres d'intérêt. [Gérer les cookies sur ce site](#)

OK

Menu

Partager

Tweeter



### 3 Aliments Qui Accélèrent le Vieillissement de Votre Corps

Toutsurlesabdos.com

Le cauchemar des commerçants ! Ils ne veulent que vous trouviez cette a...

EnchereVIP

EN VIDEO

[Réagir](#)



SUR LE MÊME THÈME

MANAGEMENT

## Quand les salariés de Google balancent

En poursuivant votre navigation sur le site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer notamment des publicités ciblées en fonction de vos centres d'intérêt. [Gérer les cookies sur ce site](#)

OK

Menu

Partager

Tweeter



[B2480HS-W 1 - 23.6 pouces Iiyama - Prolite B2480HS-W 1](#)



[poucesprice186,99€](#)

[SAMSUNG SAMSUNG - T 24 E 390](#)



Temps de trajet: temps de travail ou temps de repos?



Pour la droite, les mesures "Hollande" pour les entreprises sont bonnes à jeter



"La réforme du droit du travail doit intégrer les indépendants"

## SERVICES

Soutien scolaire 100% en ligne, LA solution pour votre enfant avec Bordas

E-learning : Découvrez une méthode interactive avec Bordas

Le soutien scolaire 7/7j 24/24h enfin accessible

En poursuivant votre navigation sur le site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer notamment des publicités ciblées en fonction de vos centres d'intérêt. [Gérer les cookies sur ce site](#)

OK

[Menu](#)[Partager](#)[Tweeter](#)

## Offres d'emploi

Avec Jobintree

## Bons de réduction

Avec Cuponation

## Cession d'entreprise

Avec Fusacq

Réagir

## Devis travaux gratuits

Avec Quotatis



# COMMENTEZ CET ARTICLE



Commentaire :

Je m'identifie

Se connecter et publier

Je m'inscris

S'inscrire et publier

ou

Se connecter avec Facebook

En poursuivant votre navigation sur le site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer notamment des publicités ciblées en fonction de vos centres d'intérêt. [Gérer les cookies sur ce site](#)

OK



# AILLEURS SUR LE WEB



**CAC 40 : Les 5 valeurs "toxiques" à éviter à tout prix. Agissez maintenant !**  
Alerte au Krach Boursier



**Ejaculation précoce : 1 homme sur 5(1) est concerné...**  
garderlecontrôle.fr



**Venez découvrir**  
**Start-up : Trouver le financement**  
Escarpins dès 9.99 €



**Obtenez des remboursements élevés sur vos dépenses santé à partir de 10€/mois**  
Mutuelle moins chère

Publicité LIGATUS



- ACTUALITÉ
- ÉCONOMIE
- FINANCE PERSO
- ENTREPRISE
- ÉTUDIANT
- EMPLOI
- STYLES
- TENDANCES
- VIDÉO
- BOUTIQUE

## LES SERVICES DE L'EXPRESS

- Jeux concours
- Code promo Sarenza
- Palmarès des hôpitaux
- Offres d'emploi
- Palmarès des lycées
- Code promo Conforama
- Résultats du bac
- Résultats du brevet

## NOS PARTENAIRES

- FRANCHISE avec Observatoire de la franchise
- IMMOBILIER ENTREPRISES avec BureauxLocaux
- FONDS DE COMMERCE avec Agorabiz
- PRÊTEZ AUX PME avec Unilend
- OFFRES D'EMPLOI avec Jobintree

En poursuivant votre navigation sur le site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer notamment des publicités ciblées en fonction de vos centres d'intérêt. [Gérer les cookies sur ce site](#)

OK

Menu

Partager

Tweeter



Abonnement presse numérique sur Epress.fr

© L'Express - Mentions légales · Conditions générales d'uti... · Charte des commentaires · Contacts  
· Service Client · Archives · Boutique · Régie Publicita

Réagir



En poursuivant votre navigation sur le site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer notamment des publicités ciblées en fonction de vos centres d'intérêt. [Gérer les cookies sur ce site](#)

OK